

Pour soutenir nos commerces  
de proximité,  
retirez votre Chèque Relance avant  
le 31 janvier 2021 dans votre mairie



- Un chèque de 10 € par foyer (résidence principale), à retirer dans votre mairie de domicile avant le 31 janvier 2021
- À utiliser auprès de votre commerce de proximité situé sur le territoire de Saint-Flour Communauté et qui a subi une fermeture administrative due à la crise du COVID-19 en 2020
- À dépenser dès maintenant et jusqu'au 31 mars 2021 pour contribuer à la relance économique de notre territoire